

Une délégation de l'ADEAF composée de Thérèse Clerc et Katrin Goldmann a été reçue le 13 novembre 2015 au Ministère de l'Education nationale par Agathe Cagé, conseillère en charge du second degré, des programmes et de l'évaluation des élèves et Eric Tournier, conseiller en charge du premier degré, de l'éducation prioritaire et des relations avec les inspecteurs d'académie, suite à une demande d'audience à la Ministre de l'éducation nationale, Mme Najat Vallaud-Belkacem, en date du 3 novembre. L'entrevue portait sur les conséquences pour l'allemand de la réforme du collège à la rentrée 2016.

Etaient également présents Carine Chancelade, chargée d'études langues vivantes à la DEGESCO et Pierre Seban, chef du bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques.

Mme Cagé ouvre l'entretien en indiquant que la ministre de l'éducation nationale souhaite qu'un point soit fait sur la nouvelle organisation du collège, la construction de la carte des langues et le développement de l'allemand LV1 et LV2.

L'ADEAF interroge sur l'état d'esprit dans lequel l'association est reçue et cite les propos de la Déléguée ministérielle au renforcement de l'allemand sur le territoire français lors de la table ronde organisée par l'ADEAF le 19 octobre 2015 à Paris. Mme Sandrine Kott a fait état de dommages causés mais aussi d'une volonté politique d'essayer de réparer ce dommage.

Monsieur Tournier regrette que soit citée une personne ne participant pas à l'entretien. Il qualifie le terme « dommage » de provocateur car sous-entendant une intention de nuire. L'ADEAF indique qu'elle n'est pas dans la provocation mais dans le constat et souhaite savoir si ce constat d'une perte quantitative (nombre de germanistes en baisse, et nombre d'heures pour les professeurs correspondant à 1000 équivalents temps plein) et d'une perte qualitative (80 000 élèves par an qui ne pourront plus prétendre au niveau B1) est désormais un constat partagé.

Monsieur Tournier conteste les chiffres avancés. Cette projection est statique et part du nombre actuel de groupes. Or, il faut faire une projection dynamique prenant en compte les créations.

L'ADEAF interroge alors sur les chiffres du ministère. 80 % des bilangues ne vont-elles pas disparaître ?

Mme Cagé indique que la Ministre a fait des annonces sur les objectifs chiffrés à atteindre, qu'il n'y a pas à douter que les recteurs feront en sorte que ces objectifs soient atteints.

Il n'y a pas de baisse de niveau puisqu'un élève qui commence en CP aura un meilleur niveau qu'un élève qui commence en 6^e.

Monsieur Tournier met en avant le discours très positif du ministère sur l'allemand et la réelle volonté de consolidation de son enseignement.

L'ADEAF objecte que, chaque année, 80 000 élèves ne pourront plus prétendre au niveau B1 en fin de 3^{ème}.

Pour Mme Cagé, la nomination de Sandrine Kott qui travaille sur le terrain au suivi de la mise en place des objectifs est bien une preuve de la volonté politique de renforcer l'allemand. La réforme donne aux bilangues un statut légal qu'elles n'avaient pas auparavant.

L'ADEAF, qui demandait un statut pour les bilangues, ne peut pas se réjouir de cette institutionnalisation qui fait disparaître la plupart d'entre elles.

M. Tournier insiste sur le fait que la réforme est en marche et qu'il n'y aura pas de retour en arrière. Dans les académies, les choses sont bien avancées. La carte des langues sera déterminée avant Noël. La LV2 sera apprise dès la 5^{ème}. Il n'est pas exclu que dans quelques années la LV2 passe en 6^{ème} mais cela se fera alors dans le droit commun.

L'ADEAF ne reçoit pas de réponse à sa question sur les prévisions de pertes de postes. Le seul chiffre donné (+3000) concerne l'ensemble des disciplines. Les conseillers assurent que globalement il n'y aura pas de suppression et déclarent qu'il est trop tôt pour faire des prévisions puisqu'il faut attendre les cartes des langues élaborées par les recteurs sur les bases du travail des commissions académiques des langues et les prévisions de rentrée dans les établissements. La politique offensive pour l'allemand, la volonté d'augmenter le nombre d'apprenants et le nombre de classes sont une réalité. La qualité va être améliorée car le nombre d'enseignants augmente et les groupes seront plus petits. L'augmentation des postes au concours prouve que l'offre d'allemand ne va pas diminuer.

L'ADEAF objecte que l'augmentation du nombre de postes n'entraîne pas une augmentation du nombre d'élèves. Par ailleurs, un tiers des postes n'étant pas pourvu, il n'y aura pas d'augmentation. L'hypothétique augmentation du nombre de groupes en LV2 est un pari (terme récusé par les conseillers) qui ne compensera pas la suppression massive de sections bilangues. La diminution est donc inéluctable et nous prenons date pour faire le bilan des prévisions des postes lorsque les TRMD (tableau récapitulatif des moyens par discipline) seront connus.

Les bilangues étant cruciales pour l'allemand, l'ADEAF demande des précisions sur les bilangues de continuité en se référant au document DEGESCO A1-2 (en annexe) et en demandant confirmation des réponses apportées par ce document.

A propos de la possibilité d'accueillir dans les groupes bilangues des élèves n'ayant pas bénéficié d'un enseignement d'allemand dans le primaires, M. Tournier indique que l'inscription des élèves est du ressort des chefs d'établissement qui ne s'interdiront pas cette possibilité en veillant à une bonne gestion pédagogique.

M. Tournier précise qu'il n'y a pas de seuil d'ouverture et que le MEN n'en a jamais défini. Dans une logique académique de carte des langues, la définition de la continuité est laissée à l'appréciation intelligente des recteurs qui vont organiser et répartir équitablement l'offre bilangue (enveloppe spécifique), LV1 et LV2. Le chemin pour atteindre les objectifs est en train d'être inventé. Le travail se fait académie par académie selon un calendrier bien établi. Il y a désormais un pilotage basé sur la carte des langues construite avec la commission académiques des langues (enseignants, parents d'élèves, IPR). Chaque recteur doit définir une politique selon les objectifs fixés par la Ministre. Il peut y avoir des ouvertures de parcours bilangue, notamment en REP. Les recteurs sont attentifs à ce que les annonces de la ministre soient respectées. Un parcours linguistique peut-être défini avec l'implantation simultanée d'une bilangue au collège et de l'allemand dans une ou plusieurs écoles de son secteur. Dans ce cadre, rien n'interdit de créer (ou maintenir) à la rentrée 2016 une bilangue même si l'allemand n'était pas enseigné cette année dans une école primaire du secteur de ce collège.

Par ailleurs, la LV1 en 6^{ème} n'est pas liée à l'enseignement de l'allemand dans le primaire.

Sur la base des progrès continus de la part de l'enseignement de l'anglais dans le primaire (93% dans le public, 97% dans le privé), l'ADEAF prévoit que l'avancée au CP va conforter cette tendance de fond. La mise en concurrence avec l'anglais n'offre pas de perspective pour la diversité linguistique. C'est la raison du succès auprès des familles du dispositif bilangue qui permet d'atteindre un bon niveau dans deux langues.

Mme Cagé estime que l'anglais est dominant car il n'y avait pas jusqu'à présent de pilotage de la diversité linguistique et que les bilangues ont fait baisser l'allemand dans le primaire,

L'ADEAF est en désaccord sur ces deux points. La place de l'anglais tient à la demande sociale et il n'y a pas de corrélation entre le succès et le développement des bilangues et la baisse de l'allemand dans le primaire.

M. Tournier précise que la France, contrairement à d'autres pays, notamment l'Allemagne, refuse de n'avoir que l'anglais comme unique LV1. Il y a également des difficultés en lycée avec l'allemand qui n'est plus assez demandé en LV3.

Des réponses sont apportées à différentes demandes de précision concernant les horaires :

- La bilangue a un horaire spécifique en 6ème (3 heures par LV). La grille horaire de la LV1 et de la LV2 s'applique à partir de la 5ème, avec, l'anglais étant alors la LV2
- Il y aura des heures pour le renforcement linguistique en 3^{ème} euro en prolongement de la 4^{ème} euro
- L'horaire pour les élèves qui commenceront en 4^{ème} une ou qui poursuivront en 3^{ème} LV2 sera de 2 heures 30.

Il y aura ainsi moins d'heures de langues qu'avant la réforme pour deux cohortes d'élèves mais M. Tournier explique que c'est la vision cohérente d'un ensemble qui prévaut et que grâce à l'augmentation du nombre de groupes, les élèves seront moins nombreux en classe.

L'ADEAF évoque les lettres de reconversion que les professeurs du privé de certaines académies ont reçues. M. Tournier explique que c'est une procédure habituelle et que cette circulaire est envoyée chaque année aux enseignants du privé dont le salaire varie en fonction des heures de cours effectuées. Il prévoit que dans les collèges privés, les postes augmenteront globalement sans pouvoir donner de précision sur les postes d'allemand.

Autres points évoqués :

- Ouverture de la LV2 dans de nouveaux collèges

M. Tournier exprime son souci de ne pas faire éclater le service des enseignants sur trop d'établissements mais il y aura des compléments de service pour « amorcer la pompe »

- Le choix des familles

En primaire, on fonctionne avec des classes entières et non avec des groupes.

Le ministère pense que l'offre crée la demande et fera un travail d'explication, notamment avec l'OFAJ. Le système est piloté dans le cadre d'un budget croissant avec la création de parcours cohérents

- La LV1

Il n'y a pas de réglementation qui oblige l'élève à faire en 6^{ème} la langue commencée en CP. Un élève ayant appris l'anglais en primaire pourra choisir l'allemand en LV1 tout comme un élève qui aura fait de l'allemand en primaire ne sera pas obligé d'aller en bilangue en 6^{ème}. Il y aura de la LV1 allemand au collège dès la rentrée. La bilangue n'est pas la seule alternative.

- L'avenir des sections EURO de lycée

Pour Mme Cagé, il n'y a pas de changement, car il y a déjà actuellement des élèves qui rentrent dans une classe européenne au lycée sans avoir préalablement suivi une classe européenne au collège.

Mme Chancelade précise qu'il n'y et n'y aura pas de test, ni de prérequis pour l'admission. Les élèves sont admis en fonction de leur motivation et de leur envie de s'investir.

- L'horaire d'allemand dans les EPI

Comme les AP (Aide personnalisée), les EPI sont pris en charge par la discipline avec des formes d'apprentissage différentes. Chaque établissement va construire sa grille et son projet. Les programmes sont disciplinaires, même en EPI. Ils seront publiés le 19 novembre

- L'avenir des échanges Sauzay en collège et Voltaire en lycée

Pour M. Tournier, ils ne sont pas en péril car il y aura toujours un vivier de candidats très motivés qui continueront à postuler pour ces échanges.

Mme Cagé et M. Tournier assurent que toutes les situations problématiques sont traitées une par une par Mme Kott et qu'ils essaient d'expliquer rationnellement la réforme. Ils soulignent la nécessité d'un discours positif.

L'ADEAF se préoccupe également de l'image de l'allemand mais exprime son désaccord sur les modalités de la réforme et le déni de ses dégâts. A la situation dramatique de l'allemand, s'ajoute la situation personnelle des collègues dont les postes sont supprimés et qui voient leur engagement bafoué, leurs efforts durant pour certains plusieurs décennies anéantis comme le montrent les témoignages qui sont présentés

M. Seban assure de l'attention portée aux propos des enseignants et de l'écoute de l'institution, comme dans le cadre de la consultation des programmes. La première priorité concerne les langues.

L'ADEAF craint que la réalité ne reflète pas les discours et fera le point dès que les cartes des langues et les TRMD seront connus.

ANNEXES

Extraits du document DEGESCO A1-2

Le groupe bilangue assure la continuité de l'apprentissage aux élèves qui ont étudié en primaire une langue vivante étrangère autre que l'anglais, sans qu'il y ait nécessité qu'ils l'aient commencée dès le CP. Certains élèves auront suivi pendant 5ans cette langue vivante étrangère, d'autres depuis moins longtemps. Si un groupe bilangue est ouvert, compte tenu de la diversité d'origine des écoliers devenant collégiens, il ne faut pas s'interdire d'y accueillir d'autres élèves.

(...)

Aucune référence réglementaire n'indique que l'expression « bilangues de continuité » fasse référence uniquement à l'enseignement de langue vivante suivie depuis le CP. De ce fait, la continuité peut aussi s'entendre à propos d'une initiation qui aurait été menée à l'école élémentaire, à condition toutefois que celle-ci soit suffisamment conséquente. Il revient au recteur d'académie, qui décide de l'octroi ou non d'une enveloppe spécifique pour les groupes bilangues, d'apprécier la continuité pédagogique prise en compte pour l'ouverture d'un tel groupe.

Témoignages de professeurs d'allemand

- *Cette réforme tue la motivation de bon nombre d'enseignants, y compris la mienne. Des années de travail et d'engagement seront détruits.*
- *Je vais devoir redemander un temps partiel pour ne pas faire ce grand écart et gérer l'impossible.*
- *L'échange avec mon partenaire allemand mis en place il y a 4 ans ne sera plus possible.*
- *Que vais-je devenir ? L'année d'après, il n'y aura plus que 7,5 h d'allemand. Il n'y a plus du tout d'allemand enseigné en primaire sur le bassin. Je vais donc être sous le coup d'une mesure carte scolaire..?Nous ne supportons plus le mépris que nous subissons de la part du ministère.*
- *Que vont-ils faire de nous? A quoi vont-ils m'occuper si je reste ici?*
- *Je n'ai plus envie de m'investir pour une institution qui massacre tout mon travail, mon investissement et les énergies (et euros) que j'y ai laissés pour faire vivre l'allemand et sauver mon poste (et celui de mon collègue) d'année en année.*

- *L'allemand a été maintenu grâce à la bilangue, alors que la LV2 n'attirait plus assez les élèves.*
- *Je me suis battue toute ma carrière pour la promotion de l'Allemand, de la langue, de la culture, pour l'enthousiasme des élèves, je suis totalement désabusée.*
- *Peur de perdre des heures et de me retrouver sur 3 voire 4 établissements.*
- *Cette réforme constitue une baisse des compétences des élèves et la démotivation pour les professeurs.*